

PUBLICATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2025

ENQUETE PUBLIQUE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **Mme Isabelle Besson Kneuss** pour la construction d'un garage semi-enterré à proximité d'un chalet existant, plan n° 16, parcelle n° 6274, coordonnées : 2'596'556 / 1'114'906, propriétaire : Mme Isabelle Besson Kneuss, auteur des plans : Alpin'Concept SA, au lieu-dit "Les Jadaneys" en zone d'habitations de faible densité C.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 5 SEPTEMBRE 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. Hervé Mayoraz et Mme Isabelle Barnèdes** pour la construction d'un couvert à véhicules sur quatre places de parc existantes, plan n° 1, parcelles n° 354 et 348, coordonnées : 2'597'459 / 1'114'325, propriétaires : M. Hervé Mayoraz (354) et Mme Isabelle Barnèdes (348), auteur des plans : Atelier d'Architecture Chevrier Sàrl, au lieu-dit "Ville" en zone des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 29 AOÛT 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **La société D-TECH-IMMO SA** pour la rénovation intérieure de deux appartements avec changement d'affectation pour exploitation en chambres d'hôtes, PPE 50592 et 50593, plan n° 7, parcelle n° 1379, coordonnées : 2'596'854 / 1'113'339, propriétaire : la société D-TECH-IMMO SA, auteur des plans : fday architecture Sàrl, au lieu-dit : "Ayer" en zone des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale